



Défense des forêts contre les incendies

Vendredi 16 mai à 14h30

SILLARS (86 320)

**RDV au lieu dit Le Petit
Saint-Jean - SILLARS**

(Accès fléché – voir plan ci-après)

Avec le contexte climatique actuel, et l'évolution visible vers un réchauffement, les forêts sont de plus en plus sensibles aux incendies.

La prévention est l'affaire de tous, y compris du propriétaire forestier qui, du fait d'une gestion dynamique de ses bois et de l'aménagement de sa propriété, concourt à se protéger. La visite forestière qui vous sera proposée sera l'occasion de voir différents aménagements, tous reproductibles selon les contextes. Ils permettent de se prémunir du risque incendie (entretiens de zones fréquentées par le public, gestion dynamique des parcelles de bois, etc.), mais également de faciliter l'intervention des services de secours (aménagement de pistes forestières, de points d'eau en forêt, etc.).

Pour rappel, plus de 90 % des feux de forêt sont d'origine humaine et peuvent donc, par définition, être évités.

Les différentes structures et organismes qui agissent en matière de DFCI seront présentes à cette réunion et vous apporteront des précisions techniques essentielles à mettre en œuvre dans vos forêts. Cette réunion sera également l'occasion d'évoquer les évolutions réglementaires récentes comme la réalisation d'un nouvel arrêté relatif aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Pour vous inscrire

Fin de la réunion : vers 17 h30

Participation gratuite

Inscription souhaitée

Par mail : sarah.rotiel@cnpf.fr

ou téléphone au : 06 15 05 14 79

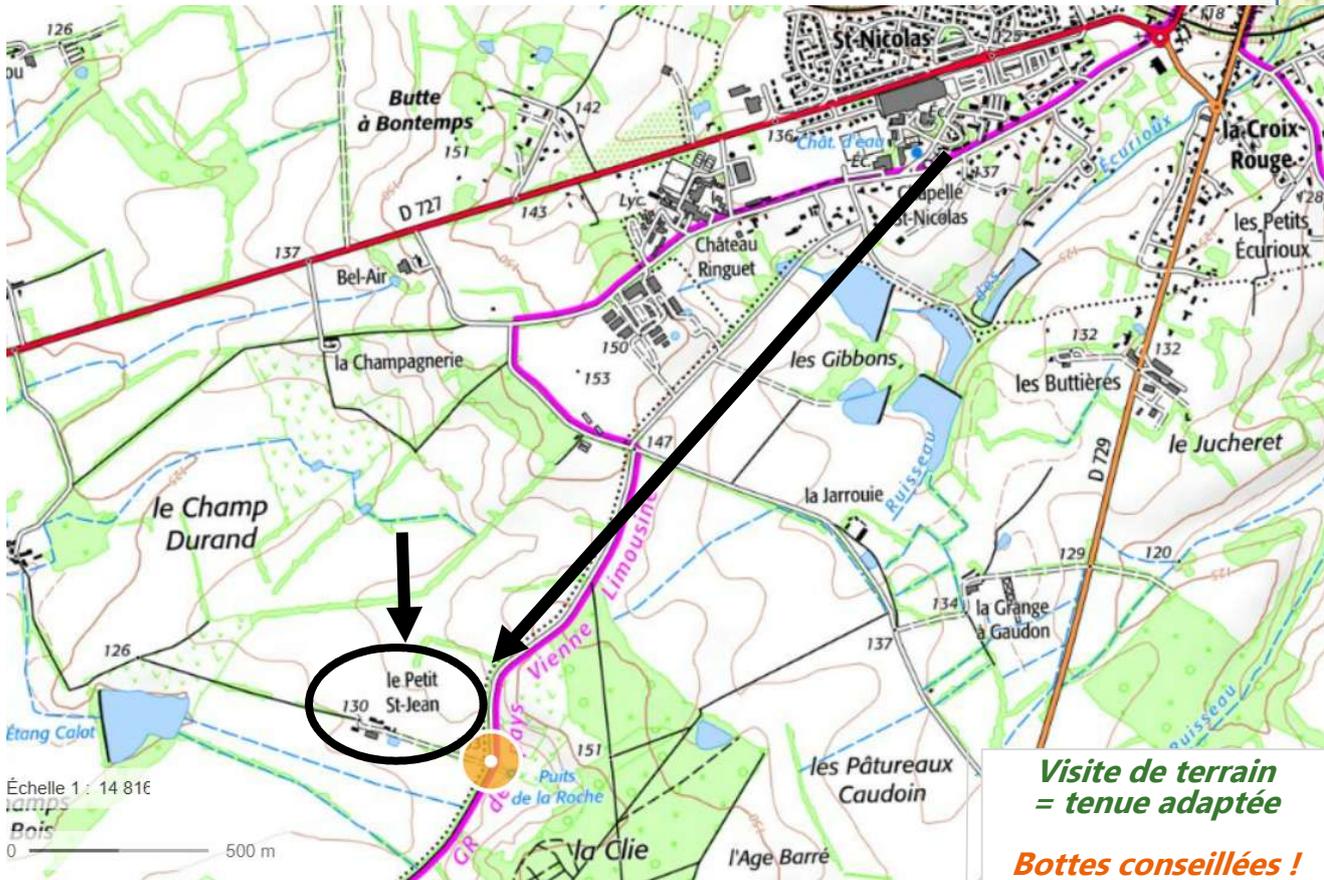
Contact :

Sarah ROTIEL, CNPF Nouvelle-Aquitaine – 15 rue de la Croix de la Cadoue – 86240 SMARVES

(Tél. 06 15 05 14 79 Courriel : sarah.rotiel@cnpf.fr)



Rendez-vous au lieu dit Le Petit Saint-Jean (Sillars) à 14 h 30



*Visite de terrain
= tenue adaptée*

*Bottes conseillées !
Tenue de pluie
selon la météo*

Depuis Montmorillon, rejoindre la Rue Charles Dubois, la Rte de Lussac puis la Rue Saint-Nicolas (D 727). Après le 2^e rond-point, prendre la 4^e sortie à gauche sur le Chemin de l'Etang, puis la 1^{ère} à droite sur le Chemin du Mouton. Continuer sur cette route étroite jusqu'au lieu-dit Le Petit Saint-Jean sur votre droite.



Réunion forestière

Centre National de
la Propriété
Forestière



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

